

Rapport d'activités

FÉDÉRATION DES MAISONS
D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES

2023-2024

Adresse

C.P. 55036, Succursale Maisonneuve,
Montréal, Québec, H1W 0A1

Site Web

www.FMHF.ca

Téléphone

514 878-9757

Courriel

info@fmhf.ca



FÉDÉRATION DES MAISONS
D'HÉBERGEMENT
POUR **FEMMES**

Table des matières

Mot de la présidente	i
Mot de la directrice générale	ii
Introduction	1
1. Vie associative : pilier central de la FMHF	3
1.1 Liaison avec les maisons membres	3
1.2 Comités internes	4
1.3 Soutien aux maisons membres	6
1.4 La permanence	12
1.5 Colloques, forums et formations	13
2. Activités grand public	14
2.1 Formation PEVC	14
2.2 Formation interprètes	16
2.3 La tournée des cégeps alliés : vers une société égalitaire et sans violence	17
2.4 Projet de formation sociojudiciaire	19
2.5 Présentations publiques	20
3. Représentations	21
3.1 Groupes de travail	21
3.2 Les comités consultatifs, directeurs et conseils d'administration	22
3.3 Comités ministériels	24
3.4 Représentations politiques auprès des gouvernements et élus	28
3.5 Mémoires, commissions et consultations	29
3.6 Représentations ponctuelles	29
4. Les partenariats en recherche et en formation	30
4.1 Milieu universitaire	30
5. Promotion, communications et évènementiel	31
5.1 Communiqués de presse	31
5.2 Présence médiatique	33
5.3 Site web	33
5.4 Réseaux sociaux	34
5.5 Infolettres	35
5.6 Évènementiel et campagnes	35
La FMHF en mouvement	38
En guise de conclusion	40
Annexe I : Sigles et acronymes	41
Annexe II : Mission de la FMHF	44
Annexe III : Maisons membres de la FMHF	45

Mot de la présidente

Chères membres et collègues,

L'année 2023-2024 a été marquée par un vent de renouveau et la réalisation d'importants chantiers à la FMHF. Parmi ceux-ci, l'adoption de la nouvelle Charte de la FMHF est venue marquer un nouveau jalon dans l'intégration de l'intervention féministe intersectionnelle à la FMHF, reflétant davantage sa mission inclusive de lutte contre les violences envers les femmes.

Afin d'assurer la défense collective des droits des femmes violentées, la FMHF et ses membres ont mené de nombreuses actions tout au long de l'année. Que ce soit dans le cadre du suivi des stratégies gouvernementales, de la consolidation et du développement du réseau des maisons d'hébergement pour femmes, de la mise en place des tribunaux spécialisés, de la LAFU, de l'implantation du BAR, du comité de révision des homicides intrafamiliaux, le déploiement du PEVC etc. La FMHF et ses maisons membres se sont affairées à faire valoir, à tous les niveaux, la spécificité de l'accompagnement des femmes violentées et leurs enfants dans une optique d'inclusion.

C'est avec beaucoup de fierté que je vois tout le travail accompli dans la dernière année par l'ensemble des équipes des maisons membres ainsi que de la permanence de la FMHF. L'engagement exceptionnel de chacune d'entre vous est essentiel pour assurer la sécurité et soutenir TOUTES les femmes souhaitant quitter une situation de violence. Un grand merci à vous toutes! Et, je vous invite à continuer ce précieux travail afin qu'un jour, toutes les femmes puissent vivre dans un monde sans violence.



Danielle Mongeau, présidente

Mot de la directrice générale

Chères membres, consœurs et partenaires,

Ce bilan annuel est l'occasion toute désignée de vous remercier de votre confiance renouvelée à l'égard de la FMHF. Votre implication dans la vie associative, au sein du conseil d'administration ou des divers comités, de même que lors de représentations et de consultations, fait toute la différence. Je n'oublie surtout pas l'équipe de la permanence, dynamique et engagée. Toutes veillent à développer et promouvoir les projets et les actions de la FMHF et de ses maisons membres afin de mieux répondre aux besoins des équipes et, par conséquent, des femmes violentées et de leurs enfants.

Un remerciement à nos différents partenaires : gouvernementaux, paragouvernementaux et institutionnels, pour leur collaboration dans de nombreux dossiers touchant la mission de la FMHF et de ses maisons membres. Plusieurs chantiers visant des changements sociaux d'importance sont en voie de concrétisation, dont la construction de nouvelles maisons d'aide et d'urgence MH1 et de maisons MH2 dont le séjour s'échelonne jusqu'à deux ans. Nous suivons de près également la mise en service du parcours judiciaire des tribunaux spécialisés en violence conjugale et sexuelle dans les 36 districts judiciaires afin de rebâtir la confiance des victimes envers notre système de justice. Les équipes de nos maisons membres seront désormais mieux formées à soutenir les femmes violentées dans le parcours de justice grâce à notre nouvelle formation sur les enjeux sociojudiciaires.

La FMHF est proactive dans plusieurs autres chantiers dont le renouvellement des pratiques policières, la loi d'aide pour un financement d'urgence (LAFU), l'activité de sensibilisation des CÉGEPS ALLIÉS contre la violence faite aux femmes, etc.

Mentionnons aussi l'engagement du secteur communautaire, du mouvement des femmes et du milieu universitaire, pour une concertation intersectorielle incontournable en tant qu'acteurs de changement social favorisant, dans nos milieux respectifs, le renouvellement des pratiques de sensibilisation, de formation, d'intervention, de concertation, de défense des droits et de promotion. Je vous remercie de votre engagement et soyons fiers du travail que nous accomplissons collectivement.



Manon Monastesse, directrice générale

Introduction

Fière de sa riche expertise de promotion des droits des femmes et de leurs enfants, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) vous présente son rapport annuel 2023-2024.

Les réalisations, tout comme les revendications de la FMHF, évoluent au gré des changements sociopolitiques ainsi que des réalités de plus en plus complexes auxquelles font face les femmes et leurs enfants lorsqu'elles quittent un contexte de violence. Après 37 ans d'activités, la FMHF est toujours soucieuse de répondre aux besoins de ses membres, de faire valoir les droits des femmes violentées et de leurs enfants ainsi que de se positionner à l'avant-garde des mouvements féministes et communautaires au Québec.

L'année 2023-2024 marque, pour la FMHF, l'adoption d'une version renouvelée de sa charte. Ce document vient réaffirmer son engagement et celui de ses membres d'inscrire ses actions dans une perspective féministe intersectionnelle. Que ce soit par sa participation à des concertations, par ses prises de position et ses représentations, la mission de la FMHF s'actualise en cohérence avec ses valeurs et sa charte.

LA FMHF S'EST ENGAGÉE, EN 2023-2024, À METTRE EN ŒUVRE SON PLAN D'ACTION, QUI VISAIT NOTAMMENT À :

- **Effectuer les représentations stratégiques** pertinentes auprès des diverses instances gouvernementales, paragouvernementales, institutionnelles et communautaires ;
- **Accroître la visibilité et le rayonnement de la FMHF** ainsi que de ses partenariats provinciaux, nationaux et internationaux ;
- **Dynamiser la vie associative et le soutien aux membres**, la participation aux comités internes et externes, aux plans locaux, régionaux, nationaux et internationaux de concertation, aux groupes de travail, et à la collaboration partenariale de recherche et de formation ;
- **S'associer aux chantiers nationaux de transformation sociale** entre autres l'implantation des tribunaux spécialisés dans tous les districts judiciaires du Québec et le renouvellement des pratiques des acteurs sociojudiciaires ;
- **Favoriser la prévention et une meilleure compréhension des réalités des femmes violentées** plus vulnérables entre autres, soit immigrantes et racisées, vivant avec un handicap, autochtones, en situation d'itinérance auprès des partenaires et acteurs sociojudiciaires ;

- **Promouvoir la reconnaissance des enjeux sociaux** liés aux violences faites aux femmes et la connaissance de nos services auprès de la population en général et des publics cibles ;
- **Assurer la reconnaissance de l'expertise** de la FMHF et ses maisons membres (MH1 et MH2) ;
- **Militer pour un financement adéquat des maisons d'hébergement** existantes et en développement (MH1 et MH2) ;
- **Intégrer l'intervention féministe intersectionnelle dans ses pratiques** et dans celles des maisons membres ;
- **Soutenir les membres** dans la promotion de leurs services et de leurs activités ;
- **Soutenir le développement d'outils stratégiques** de défense des droits des femmes violentées et leurs enfants ;
- **Offrir des outils d'information et de sensibilisation** pour les partenaires, pour les médias ainsi que pour le grand public.

Le présent rapport brosse donc un portrait des réalisations de la FMHF du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

Bonne lecture !

1. Vie associative : pilier central de la FMHF

Susciter et dynamiser la vie associative est au cœur de la mission de la FMHF. Cela se traduit notamment par **le soutien aux membres, par la création d'espaces permettant leur participation ainsi que par la réalisation d'activités de plaidoyer afin de mettre en lumière leur travail et faire entendre leurs réalités et besoins**. Ainsi, au cours de l'année 2023-2024, la FMHF a mené diverses activités en lien avec sa vie associative. Ce travail s'est fait dans la continuité de l'actualisation des objectifs de sa charte en matière d'appropriation des pratiques d'intervention féministe intersectionnelle et de ses valeurs de dynamique participative. Elle s'emploie à mobiliser ses membres, à nourrir les réflexions et analyses, et ce, dans une perspective de co-construction des expertises.

1.1 Liaison avec les maisons membres

La FMHF compte 39 maisons membres, dont 3 qui s'y sont joints au cours de l'année. Il s'agit du Y des femmes (MH1 et MH2 - région de Montréal), de la maison Marie-Marguerite (MH1 et MH2 - région de Laval) et de la maison Gisèle-Pomerleau (MH2 - région de Montréal). Encore une fois, bienvenue à vous !

La FMHF s'emploie, à travers les différents comités internes, rencontres provinciales, formations, webinaires et journées de transfert de connaissances qu'elle organise pour ses membres, à refléter et actualiser les valeurs et fondements de l'approche féministe intersectionnelle. Ses maisons membres sont appelées à s'impliquer activement tout au long de l'année dans les nombreux comités et activités.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

Danielle Mongeau

Présidente
Région 6

Marie-Josée Leduc

Trésorière
Région 16

Karel Picard

Administratrice
Région 10

Chantale Gobeil

Vice-présidente
Région 6

Carmen Paquin

Administratrice
Région 5

Isabelle Harvey

Administratrice
Région 2

Marie-Claude Langlais

Secrétaire
Région 3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La FMHF a tenu son assemblée générale le jeudi 1er juin 2023 à l'Hôtel Le Montagnais à Chicoutimi. Lors de l'AGA, vingt-huit représentantes des maisons membres étaient présentes (vingt-huit maisons représentées) ainsi que six employées de la permanence et une animatrice. Les membres du CA et la permanence ont présenté, entre autres, une synthèse du rapport d'activités, les états financiers et l'état d'avancement du plan d'action 2021-2024.

RENCONTRES DES MAISONS MEMBRES

La FMHF a organisé trois rencontres des maisons membres. Ces rencontres ont porté notamment sur la vie associative et la défense de droits : les dossiers sociopolitiques prioritaires, les formations, les projets en cours, les enjeux régionaux, le renouvellement des pratiques d'intervention, l'offre de services, la concertation, la mobilisation, l'élaboration de la nouvelle charte et de la vision commune de la mission femmes violentées, etc.

RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la FMHF est composé de sept membres qui se sont réunies à neuf reprises au cours de l'année 2023-2024. Le conseil d'administration se compose de deux représentantes de la région de Montréal, et d'une représentante des régions suivantes : Saguenay – Lac- Saint-Jean, Capitale-Nationale, Montérégie, Estrie et Nord-du-Québec.

1.2 Comités internes

Le principe de la co-construction est inscrit dans l'ADN de la FMHF. Depuis ses tout débuts, les maisons membres sont impliquées dans la fédération qu'elles se sont donnée, et leur contribution est reconnue comme essentielle pour alimenter tant les réflexions que le développement des activités réalisées par l'organisme. Afin d'outiller ses membres et de bonifier ses analyses et interventions, la FMHF anime plusieurs comités en interne.

Ces comités regroupent des directrices, des coordonnatrices et des intervenantes travaillant au sein des maisons membres, ainsi que des membres permanents et parfois des partenaires des milieux communautaires ou universitaires. Les rencontres de comité sont des moments privilégiés de partage et d'inspiration, visant à actualiser les connaissances et l'expertise de la FMHF, en les enracinant toujours davantage dans la réalité du terrain.

Les comités permanents de la FMHF abordent donc les enjeux prioritaires de l'organisation.

COMITÉS ACTIFS AU COURS DE L'ANNÉE 2023-2024

Intervention féministe intersectionnelle (IFI)

Le comité IFI en 2023-2024 c'est :

- 14 représentantes de maisons membres
- 1 représentante d'organisme partenaire
- 1 rencontre

Les principales réalisations du comité sont :

- Réalisation et diffusion d'une capsule vidéo sur le partage et la collectivisation du vécu en maison d'hébergement
- Réflexions sur l'état des lieux des services adaptés en maison d'hébergement pour les femmes vivant avec des limitations physiques

Comité politique

Le comité politique en 2023-2024 c'est :

- 6 représentantes de maisons membres
- 1 rencontre

Les principales réalisations du comité sont :

- Finalisation de la nouvelle charte
- Argumentaire mission femmes violentées
- Argumentaire sur le rehaussement du financement des MH1 et MH2

Comité statistiques

Le comité statistiques en 2023-2024, c'est :

- 11 représentantes de maisons membres
- 1 rencontre

La principale réalisation du comité est :

- Refonte de la plate-forme virtuelle sur laquelle est hébergé le logiciel. La nouvelle version du logiciel sera lancée en 2024-2025

Comité Ad hoc - Guide d'accueil des nouvelles directrices des maisons membres

Le comité ad hoc en 2023-2024, c'est :

- 13 directrices de maisons d'hébergement
- 1 représentante d'organisme partenaire
- 3 rencontres

La principale réalisation du comité est :

- Planification et réalisation d'un guide d'accueil à destination des nouvelles directrices des maisons d'hébergement

Comité sociojudiciaire

Le comité sociojudiciaire en 2023-2024 c'est :

- 10 représentantes de maisons membres
- 5 rencontres

Les principales réalisations du comité sont :

- Discussion, échanges et argumentaire sur les enjeux sociojudiciaires en lien avec le Tribunal spécialisé en VS et VC
 - Révision de la formation sociojudiciaire destinées aux intervenantes des maisons membres
-

Certains comités permanents de la FMHF ne se sont pas réunis au cours de l'année 2023-2024.

En effet, d'importants chantiers se sont déroulés ou ont été finalisés au cours de l'année 2023-2024. Que ce soit la réalisation de l'état des lieux des conditions de travail en maison d'hébergement, de l'état des lieux de l'adaptation des services en maison d'hébergement, de la démarche visant le renouvellement des pratiques et documents de gestion des ressources humaines de la permanence, etc., les réalisations ont été nombreuses et ont grandement mobilisé la permanence. De plus, le manque de personnel au niveau de la permanence a mené à la priorisation de certains dossiers, ce qui a fait en sorte que tous les comités n'ont pu se réunir sur une base régulière. Les comités permanents Femmes immigrantes, Intervention jeunesse, ainsi qu'Hébergement de 2e étape reprendront donc progressivement au cours de l'année 2024-2025.

1.3 Soutien aux maisons membres

La FMHF offre quotidiennement son soutien aux maisons membres en matière de liaison, d'information, de formation, d'intervention, de représentation et de concertation. Elle s'attache à outiller ses membres, que ce soit par des formations, par la rédaction de documents (lettres d'appui, demandes de subvention, avis, communiqués, etc.), par la représentation auprès d'instances (locales, régionales, provinciales, nationales ou internationales), par la transmission d'informations pertinentes sur des enjeux politiques à portée provinciale ou nationale (projets de loi, conventions), par le transfert d'informations pertinentes (d'instances communautaires et provinciales), et autres.

ACTIVITÉS D'INFORMATION

L'utilisation généralisée des plateformes de vidéoconférence permet à la FMHF d'organiser plus régulièrement des activités d'information ou de transfert de connaissances. Ces rencontres peuvent s'adresser aux directrices, mais également aux autres membres des équipes des maisons d'hébergement.

AU COURS DE L'ANNÉE 2023-2024, LA FMHF A ORGANISÉ LES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'INFORMATION SUIVANTES

Formations

- **Formation sur le fonctionnement à l'aide sociale**, (formation offerte à deux reprises).
Organisation populaire des droits sociaux (OPDS) ;
- Formation Marketing RH. **Comment séduire, attirer, recruter et fidéliser la main-d'œuvre dans vos organisations**. Formation CSMO-ÉSAC, Audrey Prud'homme, Formatrice, coach et conférencière - Luminescence ;
- Formation sur la cybersécurité. **La confidentialité en contexte sensible : comptes et appareils branchés**. Co-Savoir.

Présentations et activités d'information

- Présentation du modèle de service en interprétariat pour les femmes allophones violentées, dans le cadre du projet ASIFI de la TCRI (présentation offerte à trois reprises) ;
- Présentation du projet de recherche « Trajectoires de victimisation de femmes âgées ayant subi de la violence de la part du partenaire intime », Isabelle Marchand, Professeure, département de travail social, Université du Québec en Outaouais, Sarah Gauthier, assistante de recherche.

AU COURS DE L'ANNÉE 2023-2024, LA FMHF A ANIMÉ LES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ÉCHANGE SUIVANTES :

Formations

- **Formation à l'outil Protection des enfants en contexte de violence (PEVC)**, (Marie-Noëlle Maurice, directrice de l'Institut PEVC) ;
Activité offerte à 2 reprises soit en novembre 2023 et en mars 2024 pour un total de 54 intervenantes formées à l'outil d'évaluation PEVC ;
- **Sensibilisation aux violences envers les femmes immigrées et racisées**
Activité offerte le 19 octobre 2023 aux intervenantes de la maison Accueil Pour Elle.

Présentations et activités d'information

- L'implication du nouvel article 35.4 de la Loi sur la protection de la jeunesse sur les maisons d'hébergement, juin 2023.

RENCONTRES PONCTUELLES

12 jours d'actions contre les violences faites aux femmes



Une rencontre ponctuelle entre la FMHF et ses membres a eu lieu dans le cadre des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes. L'objectif principal de cette rencontre était de présenter la thématique de la campagne des 12 jours d'action de la FMHF : « Tous concernés par les violences faites aux femmes » Cette rencontre était également l'occasion de discuter des

messages cibles à prévoir lors de la campagne et également de donner l'opportunité aux maisons membres de partager leurs activités et campagnes prévues pendant les 12 jours d'action dans leurs ressources et dans leurs communautés, tels que des événements de sensibilisation, des activités de prévention et la promotion de services de soutien pour les femmes violentées.

ACTIVITÉS DE SOUTIEN

Communauté de pratique sur le marketing RH

À la suite de la formation « Comment séduire, attirer, recruter et fidéliser la main-d'œuvre dans vos organisations », tenue au printemps 2023, une rencontre de type communauté de pratique a eu lieu le 16 mai 2023. Cette rencontre a permis aux participantes d'échanger sur leurs expériences respectives et solutions développées quant au recrutement et à la rétention des travailleuses en maison d'hébergement.

Espace coordonnatrices

Afin de permettre l'échange d'expérience, le soutien par les paires et différentes réflexions en lien avec le soutien à l'intervention dans les équipes, trois rencontres ont été organisées avec les coordonnatrices/ superviseuses/ responsables du soutien à l'intervention. Lors de la première rencontre qui s'est tenue en virtuel le 17 mai 2024, les enjeux et défis rencontrés par les coordonnatrices ont été discutés. Une seconde activité virtuelle a eu lieu au début de l'automne 2023. Pour cette activité, le groupe des coordonnatrices a été scindé en deux sous-groupes. Chacun des sous-groupes a donc participé à deux demi-journées sous le thème Accompagner les équipes dans le changement. Une troisième activité, d'une durée d'une journée et demie, a été réalisée en présentiel les 24 et 25 janvier 2024. Cette rencontre a permis de discuter des enjeux de l'intégration de l'IFI dans les maisons d'hébergement, en contexte post-pandémique et de poursuivre les réflexions sur l'accompagnement des équipes dans le changement. Une demi-journée a également été consacrée à de l'échange à partir de thématiques et questionnements qui ont émergé au cours des discussions de la première journée.

Commentaires partagés par des coordonnatrices à la suite de la rencontre des 24 et 25 janvier

« J'ai particulièrement aimé les échanges de « trucs de coordo » et manières de faire ailleurs. L'expérience de chacune était très enrichissante. Apprendre à se connaître et tisser des liens entre maisons était vraiment génial. »

« Merci de nous avoir donné la possibilité de co-construire des idées ensemble, développer notre solidarité et merci aussi aux coordos de s'être prêtées au jeu dans la transparence et la bienveillance ! »

Logiciel de gestion statistiques

Les données statistiques demeurent une préoccupation de premier ordre pour la FMHF et ses membres. Cet exercice fondamental permet de présenter un tableau provincial, régional et local cohérent avec l'état de la situation et, ainsi, de défendre les droits des membres ainsi que des femmes et enfants soutenus.

En plus de la rencontre de présentation du logiciel de gestion statistiques destinée aux nouvelles maisons membres qui s'est tenue le 25 mars 2024, la FMHF a assuré l'appui des maisons membres tout au long de l'année afin de faciliter la compilation des données et l'utilisation du logiciel de gestion statistique.

État des lieux des services adaptés en maison d'hébergement

Dans le souci de poursuivre les réflexions entourant l'intégration de l'intervention féministe intersectionnelle en maison d'hébergement, la FMHF a débuté en fin d'année 2022 la réalisation d'un état des lieux sur l'accessibilité des services en maison d'hébergement et de l'adaptation de ceux-ci pour les femmes et les enfants vivant avec des limitations physiques. Pour ce faire, une première étape de collecte d'information auprès des maisons d'hébergement participantes a été réalisée avec le soutien de Julie Godin, chargée de ce projet à la FMHF. Les maisons d'hébergement ont été interrogées autour de quatre grands thèmes, à savoir : l'accueil et l'information à destination des femmes et leurs enfants vivant avec des limitations physiques, l'accessibilité des lieux en maison, l'intervention, et enfin, la collaboration avec les ressources locales et provinciales spécialisées. À la suite de la collecte de données, les premiers résultats ont été présentés et discutés lors de la rencontre de maisons membres de mai 2023, ainsi qu'en rencontre du comité IFI en janvier 2024. Au cours de l'année 2023-2024, l'analyse des données et l'élaboration de recommandations se sont poursuivies en collaboration avec les membres de la FMHF. L'état des lieux sera finalisé au début de l'année 2024/2025, et une démarche de réflexion sur la création d'outils à destination des maisons se poursuivra dans les comités permanents (IFI, comité politique); cette démarche de réflexion permettra notamment d'accompagner les maisons dans l'adaptation de leurs services, conformément aux recommandations issues de l'état des lieux.

État des lieux des conditions de travail en maison d'hébergement

En février 2023, une démarche visant à documenter les conditions de travail des travailleuses dans les maisons d'hébergement membre de la FMHF a été amorcée dans le cadre d'un projet soutenu par le Service aux collectivités de l'UQAM. Vu l'ampleur de la tâche, le projet s'est poursuivi tout au long de l'année 2023-2024. C'est ainsi que deux collectes de données ont été réalisées, soit une concernant tous les postes d'intervention, de soutien administratif et de soutien au fonctionnement et une seconde concernant les postes de direction. À la suite de ces collectes, une organisation et une analyse des données ont pu être réalisées. Un premier document concernant les équipes d'intervention et de soutien a été produit et présenté aux membres. Le document concernant les conditions de travail des directrices est, pour sa part, toujours en cours de réalisation.

Guide des nouvelles directrices

La FMHF et ses membres constatent depuis quelques années que le paysage des directrices des ressources en maison d'hébergement évolue de manière significative ; ce changement se manifeste à la fois dans les profils des nouvelles gestionnaires prenant leurs premières fonctions de directrices de maisons d'hébergement, ainsi que dans la diversité des milieux d'expertise dont elles proviennent. En effet, beaucoup de nouvelles directrices ont rejoint les maisons d'hébergement membres de la FMHF au cours des dernières années, avec des parcours professionnels variés, venant de l'action communautaire autonome, de l'intervention en matière de violence, ainsi que du réseau public ou privé, présentant ainsi des besoins spécifiques lorsqu'elles débutent leur mandat de directrice de maison d'hébergement.

Afin de répondre à leurs besoins et défis nouveaux liés à leurs responsabilités de nouvelles directrices, la FMHF a lancé en 2023 l'élaboration d'un guide d'accueil à leur intention, réalisé par Nathalie Lemieux, consultante en organisation.

L'objectif de ce guide est de promouvoir l'autonomie des nouvelles directrices dans leurs nouvelles fonctions, tout en leur fournissant des outils pour comprendre les spécificités des missions et responsabilités liées à la gestion des ressources en hébergement. Il mettra également l'accent sur l'approche spécifique en intervention féministe intersectionnelle, ainsi que sur les valeurs collectives adoptées par les maisons membres de la FMHF, telles qu'elles sont définies dans la Charte de la FMHF.

À partir de l'automne 2023, un comité ad hoc de réflexion composé de directrices s'est formé pour alimenter les réflexions sur l'élaboration du guide, qui sera finalisé au cours de l'année 2024-2025.

Soutien au développement immobilier des maisons d'hébergement

Dans un contexte de hausse des violences faites aux femmes et des féminicides joints aux effets pervers de la crise du logement actuelle, le développement de nouvelles places et l'entretien des infrastructures existantes sont des besoins devenus prioritaires pour l'ensemble du réseau des maisons d'hébergement de la FMHF. De ce fait, le début de l'année 2024 a été marqué par le recrutement d'une agente de développement, Gaëlle Guillaume.

Dès l'entrée en fonction, les actions ciblées pour le poste de soutien des projets immobiliers étaient les suivantes :

- Aller à la rencontre des directrices portant les projets récemment développés dans l'ensemble du territoire ;
- Accompagnement des directrices portant des projets immobiliers en cours ;
- Participation aux revendications en lien avec le financement PHAQ pour la construction de nouvelles places ;
- Évaluation de l'état du parc immobilier regroupant les maisons d'hébergement de 1ère et 2e étapes du réseau de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes ;
- Évaluation des besoins des directrices en lien avec l'immobilier et le financement.

Dans un esprit de continuité, les prochaines actions envisagées sont :

- Création d'un guide de bonnes pratiques de gestion de projet du démarrage à l'exploitation ;
- Création d'un guide de bonnes pratiques d'entretien du bâtiment pour une exploitation à long terme ;
- Création d'un comité axé sur les enjeux de développement ;
- Offre de formation ciblée sur les enjeux d'accompagnement et de financement des maisons en développement.

Plate-forme Espace FMHF

L'espace virtuel de la FMHF, dédié aux maisons membres de son réseau, rassemble divers portails, chacun accessibles pour les membres des équipes qui composent les maisons d'hébergement de la FMHF : s'y retrouvent les portails Direction, Intervention, Coordination, et également Conseil d'administration. Plus globalement, l'espace FMHF permet également à l'ensemble des maisons d'hébergement de retrouver de nombreuses informations diverses, alimentées par les membres de manière collaborative et également par la permanence de la FMHF, dans la perspective d'offrir de nombreuses ressources, telles que de la documentation, des capsules informatives, des webinaires, des outils interactifs ainsi qu'un calendrier d'activités. La plateforme héberge également les contenus de formation et de sensibilisation offertes par la FMHF à ses maisons membres, ainsi que les contenus offerts à ses partenaires extérieurs (organismes communautaires, milieux institutionnels...).

1.4 La permanence

L'équipe de la FMHF s'applique à répondre aux besoins de défense de droits des femmes, de soutien aux maisons membres, de représentation, de recherche et de concertation, ainsi qu'à relever les nombreux défis inhérents à la gestion d'une organisation provinciale.

L'ÉQUIPE 2023-2024

Manon Monastesse	Directrice générale
Mylène Bigaouette	Directrice par intérim (juillet 2023 à mars 2024) Coordonnatrice, Liaison aux membres et formation
Marie-Noëlle Maurice	Coordonnatrice, Projet PEVC et Directrice de l'Institut PEVC
Elisabeth Viens Brouillard	Coordonnatrice, Communications et relations de presse
Nora Hocianat	Coordonnatrice, Sensibilisation et formation
Catherine Papineau	Coordonnatrice sociojudiciaire
Marilyn Coupienne	Conseillère juridique et formatrice sociojudiciaire
Clémentine Fadeuilhe	Agente de projet - Cégeps alliés
Gaëlle Guillaume	Agente de développement immobilier communautaire
Lucie Abramin	Adjointe administrative

Afin d'assurer la coordination des activités de la permanence, permettre le travail de co-construction entre les travailleuses et renforcer la cohésion de l'équipe, des rencontres d'équipe ont lieu sur une base hebdomadaire. En plus de ces rencontres, des journées de planification et de bilans ont été réalisées à trois reprises soit en juin 2023 (bilan de l'année 2023-2024 et planification de l'été), en septembre 2023 (planification de l'automne 2023) et en janvier 2024 (planification de l'hiver et printemps 2024).

1.5 Colloques, forums et formations

Les membres de l'équipe ont pu bénéficier de différentes formations, ou participer à diverses activités correspondant aux objectifs de la FMHF en fonction de leurs dossiers particuliers. Ces lieux sont autant d'occasions d'apprentissage que de partage de l'expertise de la FMHF et de ses membres.

- Colloque - **European conference on domestic violence** (Reykjavik) ;
- Colloque - **Juri RDV 2023**, Juripop ;
- Colloque - **Les victimes d'actes criminels se représentant seules devant les tribunaux**, AQPV ;
- Colloque - **Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale** ;
- Colloque - **Violence conjugale : explorer les intersections entre la recherche et la pratique**, Forensia ;
- Conférence - **Être vues et entendues : perspectives de femmes noires engagées**, RéQEF ;
- Conférence-midi - **Retombées des programmes d'intervention destinés aux auteurs de violence conjugale selon la perspective de leur conjointe ou ex-conjointe: résultats d'une étude exploratoire**, FemAnVi - Isabelle Côté ;
- Conférence - **Mieux comprendre pour mieux intervenir : Synthèse des connaissances des pratiques d'interventions ciblant les violences sexuelles vécues en contexte conjugal**, SAS- Femmes ;
- Congrès - **No(s) Futur(s). Genre : bouleversements, utopies, impatiences (Toulouse)** ;
- Formation administrative - **Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes** ;
- Formation - **Développements récents en droit de la famille 2023**, Barreau du Québec ;
- Formation en ligne Juripop - **Violence conjugale et post-séparation - Bloc 1 : La violence conjugale : mieux comprendre pour mieux agir** ;
- Formation en ligne Juripop - **Bloc 2 : Les enfants victimes de violence conjugale : des pratiques qui respectent leurs besoins et des ententes parentales qui tiennent compte du risque** ;
- Formation en ligne Juripop - **Bloc 3 : Le traitement de la violence conjugale en droit : regards critiques et pistes de solution** ;
- Formation en ligne Juripop - **Bloc 4 : La pratique du droit en contexte de violence conjugale : outils concrets et bonnes pratiques judiciaires** ;
- Formation - **Journée d'actualisation des connaissances sur les violences intrafamiliales**, École nationale de police ;
- Forum de discussion et de réflexion sur les Pratiques d'évaluation dans les milieux communautaires, SAC UQAM ;
- Journée de réflexion - **Les ratées de la CAQ : perspectives féministes et appel à l'action, Comité de condition féminine FSSS-CSN** ;
- Séance d'information - **Le Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale - Avril 2023, octobre 2023 et janvier 2024** ;

- Webinaire - **Femmes immigrées et racisées face au logement : Enjeux liés à l'accès à leurs droits et aux discriminations. État des lieux, problématiques et pistes de solutions**, RAFIQ ;
- Webinaire - **Santé mentale et violence sexiste, ce que les femmes ont à dire. Expériences des services publics : points de vue de femmes psychiatisées ayant vécu de la violence** - Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix) ;
- Webinaire - **Partnering with Media for Change: Disrupting Harmful Narratives on Gender Based Violence (GBV)** ;
- Webinaire - **Virtual panel discussion on the criminalization of coercive control in Canada**, CAEFS ;
- Webinaire - **WAGE GBV Knowledge Centre - Formation sur l'appel à l'aide** ;
- Webinaire - **WAGE GBV Knowledge Centre - The Early Origins of the MeToo Movement: Black and Racialized Experiences on Gender-based Violence**.

2. Activités grand public

2.1 Formation PEVC



Le projet Protection des enfants en contexte de violence conjugale a pour objectif principal de développer et d'évaluer un modèle assurant la prise en compte de la violence conjugale et de ses impacts dans les évaluations et interventions menées auprès des parents victimes dont les enfants ont fait l'objet d'un signalement auprès de la direction de la protection de la jeunesse ou qui bénéficient d'un suivi de la part d'une équipe du CISSS-CIUSSS. Il vise, à moyen terme, les résultats suivants dans chacune des régions :

- **L'amélioration des services offerts aux familles par les équipes des CISSS-CIUSSS** des régions visées par le projet, grâce à l'intégration de pratiques qui permettent le dépistage de la violence conjugale et qui tiennent compte de ses impacts dans la vie des parents victimes et de leurs enfants ;
- **Des pratiques qui ne rejettent pas la faute sur les parents victimes** et qui soutiennent le lien entre ces parents et leurs enfants dans les organismes impliqués dans le projet ;
- **Une meilleure collaboration entre les partenaires** reposant sur une vision commune de la violence conjugale et de ses impacts ainsi qu'une valorisation de l'expertise de chacun des partenaires.

La dernière année du projet a été consacrée à la rédaction des différents rapports et l'organisation du symposium, activité de clôture du projet. Le Symposium a été un grand succès et a rassemblé près de 200 personnes venues de divers milieux pour mieux connaître le modèle PEVC ainsi que les résultats de l'évaluation du projet pilote.

Afin d'assurer la pérennité du modèle PEVC, l'Institut PEVC a été fondé et son premier conseil d'administration officiel a été élu en juin 2022. La FMHF a joué un rôle déterminant dans le développement de cet OBNL. En effet, Manon Monastesse assume les fonctions de présidente de l'Institut PEVC et Danielle Mongeau y siège à titre d'administratrice.

Bien que les formations dans le cadre du projet pilote soient terminées, l'Institut PEVC a tout de même réalisé plusieurs activités de formation :



À nouveau, c'est plus de 300 intervenant.es de la DPJ qui ont reçu la formation au modèle PEVC et plus de 230 intervenants et organismes partenaires (maisons d'hébergement, policiers, maison de la famille, CPE, etc.) qui ont été formé.e.s à notre outil d'évaluation. Le rapport d'activité de l'Institut PEVC est disponible sur le site www.pevc.org

2.2 Formation interprètes



Depuis près de trois ans, dans le cadre du partenariat avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) sur le projet « Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire » (ASIFI), la FMHF offre aux banques d'interprètes à travers le Québec une formation sur la violence à l'égard des femmes, axée sur les besoins spécifiques des femmes violentées allophones et à statut précaire.

Rappelons que la phase 1 du projet ASIFI, d'une durée de trois ans, vise principalement à mettre en place un modèle de services d'interprétariat sensibilisés aux violences faites aux femmes, gratuits, et sécuritaires pour les femmes immigrantes allophones accompagnées par les maisons d'aide et d'hébergement ainsi que par les ICI-Femmes (intervenante communautaire interculturelle), présentes dans certains organismes communautaires au Québec. Le projet vise également à l'élaboration d'outils et l'animation de communautés de pratiques pour soutenir la collaboration dans l'offre de services à destination des femmes allophones.

En collaboration avec l'équipe projet et son comité de pilotage composé des trois associations provinciales, la FMHF et la maison Dalauze dispensent depuis trois ans un module de formation destiné aux banques d'interprètes partenaires impliquées dans l'initiative. Il convient de souligner que l'offre de formation du projet ASIFI se compose de trois modules, proposés par la FMHF, l'Alliance MH2, et une interprète salariée de la TCRI, portant sur les besoins spécifiques des femmes immigrantes violentées dans une perspective intersectionnelle, sur la violence conjugale post-séparation et les défis de la pratique d'interprétariat en contexte de violence envers les femmes.

Au cours de l'année 2023-2024, trois modules de formation ont été proposés aux interprètes, totalisant 27 sessions et 140 participations. Entre avril 2023 et mars 2024, 95 interprètes ont achevé la formation et reçu leur certification, leur permettant d'intégrer le modèle de service. Ces interprètes couvrent 35 langues et dialectes.

Le modèle de service prend en charge les frais d'interprétariat pour 689 sessions avec des femmes immigrantes allophones dans les maisons d'hébergement et les services des ICI-Femmes, représentant près de 1148 heures d'interprétariat dans 57 langues et dialectes. Trente maisons d'hébergement (dont celles de la FMHF) et cinq organismes d'accueil ICI Femmes ont bénéficié du remboursement des frais d'interprétation, répartis dans sept régions administratives du Québec. Un service de remboursement des frais de traduction de documents a été lancé en décembre 2023.

Finalement, la FMHF a eu l'occasion de contribuer et participer à l'événement « Rencontre et discussions : Tables rondes du projet Accès à l'interprétariat » qui s'est tenu le 28 mars 2024. Cet événement a offert un espace d'échange entre interprètes et intervenantes travaillant avec les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire victimes de violence. Il a permis le partage d'expériences, de réflexions, de solutions et de recommandations visant à améliorer la pratique, l'accessibilité et la sécurité des services.

2.3 La tournée des cégeps alliés : vers une société égalitaire et sans violence

Ce projet, débuté en 2021 et financé par le Secrétariat à la Condition féminine, a pour objectif de sensibiliser divers étudiant·es du Québec à la lutte contre les violences faites aux femmes, à l'importance de rapports égalitaires en plus de créer des réseaux répondant aux besoins des maisons d'hébergement et d'offrir un meilleur accompagnement des femmes et enfants violentés. À la suite de cette première tournée, une boîte à outils « Jeunes alliés » a été créée et est maintenant disponible sur le site web de la FMHF. Le projet Cégeps alliés se veut une culmination du Déjeuner des hommes alliés, initiative unique menée par la FMHF depuis 2015.

Sur 324 formulaires complétés, 321 étudiant·es ont répondu Oui à la question : « L'atelier vous a-t-il aidé à avoir une meilleure compréhension des enjeux liés aux violences envers les femmes ? » - soit 99.07%

En avril 2023, le Secrétariat à la condition féminine à une fois de plus approuvé le projet, mais cette fois, pour une durée de 3 ans. C'est donc une toute nouvelle tournée qui s'annonce d'avril 2023 à février 2026 avec les mêmes buts, mais ouvrant les ateliers-discussions à encore plus de programmes et d'élèves.



Que reprenez-vous des discussions de l'atelier ?

« Que même si on ne vit pas de situation de violence, on peut toujours s'informer et c'est important de le faire, car on peut être des alliés. Aussi, j'ai retenu que la violence conjugale était partout autour de nous. »

- 18 ans, techniques de travail social

Parmi les nouveautés de cette tournée 2023-2026, le projet a été proposé dans plusieurs nouveaux établissements dans de nouvelles régions, comme le Nord-du-Québec, la Montérégie, le Saguenay-Lac-St-Jean et la Gaspésie ; et dans plusieurs nouveaux programmes, comme les soins infirmiers et les soins préhospitaliers d'urgence. La durée des ateliers a également été augmentée, passant de 2h en 2021 à 3h pour cette tournée, permettant aux intervenantes et aux panélistes d'approfondir la discussion.

Selon vous, pourquoi doit-on s'impliquer dans la lutte contre les violences envers les femmes ?

« Car c'est un fléau qui ne devrait pas exister. Personne ne devrait être victime de violence, peu importe la forme, dans son quotidien. »

- 23 ans, techniques d'intervention en criminologie

La première session de la tournée 2024, soit la session d'hiver (janvier à avril 2024), est en cours. Un total de 25 ateliers est prévu. 16 ateliers ont déjà été donnés, sensibilisant un total de 334 étudiant-es entre le 6 février et le 31 mars 2024. Les Cégeps visités pour cette session sont le CEC de Chibougamau, le cégep de l'Outaouais, le cégep de Sherbrooke, le cégep de Ste Foy, le cégep de Valleyfield, et le cégep Garneau ; et les techniques visitées sont les techniques de travail social, d'éducation spécialisée, d'intervention en criminologie (anciennement en délinquance), les techniques policières, les soins infirmiers ainsi que les soins préhospitaliers d'urgence.

Selon vous, pourquoi doit-on s'impliquer dans la lutte contre les violences envers les femmes ?

« Afin que chaque femme se sente en sécurité et outillée si le besoin se fait sentir. Je ne crois pas qu'il y ait de bonne raison de ne pas s'impliquer. »

- 30 ans, techniques d'éducation spécialisée

2.4 Projet de formation sociojudiciaire

Dans la foulée du rapport *Rebâtir la confiance* et de l'implantation de tribunaux spécialisés partout au Québec, la FMHF a démarré son projet de structuration de services juridiques afin de répondre aux enjeux des violences sexospécifiques vécus par les femmes de notre réseau de maisons d'hébergement d'urgence et de seconde étape.

En 2023-2024, le projet sociojudiciaire « *Améliorer la réponse du système judiciaire en matière de violence conjugale : gage de protection des femmes violentées et de leurs enfants* » a poursuivi les objectifs généraux suivants :



- ▶ Assurer la formation en continu des équipes des maisons membres
 - Dispense d'une formation sur le nouvel article 35.4 de la Loi sur la protection de la jeunesse et de son impact sur les maisons d'hébergement ;
 - Élaboration d'une formation sociojuridique destinée aux maisons membres. Cette formation intitulée « Mieux comprendre le processus judiciaire pour mieux intervenir auprès des femmes victimes de violence » a le double objectif de développer et uniformiser les connaissances juridiques des maisons membres ainsi que d'ancrer l'expertise sociojudiciaire des maisons membres dans le système judiciaire. La formation sera donnée à 15 reprises, à l'ensemble des maisons membres, entre avril et décembre 2024.
- ▶ Assurer le soutien juridique des intervenantes lors de travail auprès des femmes violentées et leurs enfants devant composer avec les différents systèmes de droit criminel, civil, jeunesse entre autres
 - Des conseils et informations juridiques sont dispensés par la conseillère juridique de la FMHF hebdomadairement à la demande et au besoin des maisons membres.

Le comité sociojudiciaire, composé de représentantes de maison d'hébergement de la FMHF, a été formé à l'automne 2023 et s'est réuni à cinq reprises au courant de l'année 2023-2024. Le comité a traité de plusieurs sujets, tels que les tribunaux spécialisés, les formations à concevoir pour les partenaires sociojudiciaires et les besoins sociojuridiques des maisons d'hébergement et des femmes hébergées. Il s'est principalement penché sur les besoins des maisons membres et des femmes en matière de soutien juridique afin d'élaborer une formation sur les domaines de droit et les questions juridiques les plus souvent soulevées dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violence. La formation a été entièrement réalisée. Elle est d'une durée de deux jours et inclut les principaux concepts et procédures du droit criminel, du droit familial et du droit de la protection de la jeunesse. S'y ajoute une section sur l'aide juridique et la préparation au témoignage (savoir). La formation est agrémentée d'activités de groupe (savoir-faire) ainsi que d'échanges et de discussions sur les défis d'accompagnement des femmes dans le système judiciaire (savoir-être). Des outils d'accompagnement sous la forme d'aide-mémoires et d'organigrammes ont été développés pour soutenir les maisons membres.

Le projet sociojudiciaire de la FMHF est viable grâce au soutien financier et l'engagement de la Fondation Chagnon et d'une fondation d'une congrégation religieuse.

2.5 Présentations publiques

- **Expériences d'évaluation à la FMHF** - Forum de discussion et de réflexion sur les Pratiques d'évaluation dans les milieux communautaires ;
- **Journée d'actualisation des connaissances sur les violences intrafamiliales** - Colloque école nationale de police - Kiosque FMHF ;



- **Kiosque FMHF** - Colloque Juri RDV 2023 ;
- **Kiosque PEVC** - Colloque Juri RDV ;
- **Présentation du modèle PEVC** - European Conference on Domestic Violence ;
- **Recherche partenariale féministe** - Cours Initiation pluridisciplinaire aux études féministes (UQAM) ;
- **Sensibilisation aux violences envers les femmes immigrantes, racisées et/ou réfugiées ; développer une compréhension commune et s'outiller pour tenir compte de l'impact du continuum des violences** - Colloque Juri RDV 2023 ;
- **Un tribunal spécialisé à la hauteur pour les femmes marginalisées ?** - Congrès - No(s) Futur(s). Genre : bouleversements, utopies, impatiences (Toulouse).



3. Représentations

La FMHF siège à plusieurs comités consultatifs, directeurs et ministériels. Elle participe également aux nombreux lieux de consultations et d'auditions publiques. Elle tente d'y faire reconnaître l'expertise de ses membres et la sienne, la diversité des situations des femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales, les conséquences des violences, sa vision du continuum des violences envers les femmes, son analyse féministe intersectionnelle, etc.

3.1 Groupes de travail

Voici la liste des principaux groupes de travail de la FMHF :

COALITION QUÉBÉCOISE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES (CQCTP)

La CQCTP regroupe des organismes publics, parapublics, communautaires et non gouvernementaux concernés par l'enjeu de la traite ou qui offrent de l'assistance et du soutien aux personnes à risque, aux prises ou ayant vécu la traite de personnes.

COORDINATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES (CQMMF)

La CQMMF est un regroupement national féministe qui a pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes, et entre les peuples, et de contribuer à éliminer les causes de la pauvreté et de la violence envers les femmes. La CQMMF vise à maintenir et développer une solidarité avec les coordinations nationales de la région de l'Amérique et à l'international dans le mouvement de la Marche mondiale des femmes.

GROUPE DES 13 (G13)

Le G13 est une table de concertation rassemblant une vingtaine de groupes et regroupements provinciaux féministes issus de tous les secteurs touchant les conditions de vie des femmes.

RÉSEAU D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES IMMIGRÉES ET RACISÉES DU QUÉBEC (RAFIQ)

La FMHF s'implique dans les comités portant sur la lutte contre les violences justifiées sur l'honneur. Ces comités VJH sont basés dans les régions de Montréal, de la Capitale Nationale, de l'Outaouais et de l'Estrie-Montérégie. Une quarantaine de professionnels ont été mobilisés pour lutter contre les violences justifiées au nom de l'honneur. Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

La FMHF poursuit sa participation aux travaux des comités du volet femmes de la TCRI, en plus de contribuer au développement du projet Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire et prend part au projet TRACES.

TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES (TRPOCB)

La TRPOCB est un lieu de mobilisation et de réflexion. Elle œuvre en continu à l'amélioration du PSOC en plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations membres. Elle se donne pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects du système de santé et de services sociaux, de même que sur toute politique impactant la santé et le bien-être de la population.

3.2 Les comités consultatifs, directeurs et conseils d'administration

Afin de faire valoir son expertise et celle de ses membres, il est primordial pour la FMHF d'être active au sein de plusieurs organisations ainsi que de s'investir parmi des conseils d'administration et autres comités consultatifs ou directeurs.

Voici les différentes participations de la FMHF :

► Co-Savoir (Anciennement Centre de documentation pour l'éducation des adultes et la condition féminine - CDEACF)

La FMHF est membre de Co-Savoir, joueur important dans la production et la recension des connaissances dans une approche féministe. Il rend accessibles les savoirs et savoir-faire produits par les milieux desservis et ceux dont ils ont besoin pour agir, au Québec et au sein des communautés francophones du Canada.

► Comité de concertation du projet Un toit à soi - Un toit pour elles

La FMHF participe à ce comité qui se veut un espace de discussion et d'échange sur les obstacles organisationnels et systémiques en matière de logement et d'hébergement pour les femmes et filles en processus de sortie de la prostitution.

► **Comité conjoint du protocole UQAM/Relais-femmes du SAC-UQAM**

La FMHF siège au comité conjoint du Protocole UQAM/Relais-femmes regroupant des professeures en études féministes de l'UQAM et des groupes de femmes membres de Relais-femmes. Ce secteur du Service aux collectivités (SAC) soutient des formations, recherches participatives, journées d'étude, colloques et outils de transfert des connaissances.

► **Hébergement femmes Canada (HFC)**

Hébergement femmes Canada, le réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes, est composé d'associations provinciales et territoriales à travers le Canada. HFC produit des données, rapports et outils concernant les besoins criants des maisons d'hébergement du pays.

► **Réseau international des maisons d'hébergement et refuges pour femmes et enfants violentés (GNWS)**

La FMHF est membre fondatrice du GNWS et participe à l'ensemble des démarches. L'objectif est de réseauter les maisons d'hébergement de tous les continents afin de permettre un soutien international mutuel et mettre un terme aux violences envers les femmes et leurs enfants.

► **Comité de coordination du Collectif de recherche et d'actions pour la sécurité, l'autonomie et la santé de toutes les femmes (SAS-Femmes)**

La FMHF est l'une des membres fondatrices du collectif de recherche SAS-FEMMES et elle siège sur le comité de coordination qui se réunit de 4 à 6 fois par année. Ce collectif réunit des co-chercheuses de milieux de pratiques ainsi que de milieux académiques. Les travaux réalisés s'inscrivent dans trois axes, soit sensibiliser et prévenir, intervenir et former ainsi que défendre et faire évoluer les droits.

► **Comité consultatif sur les données en itinérance**

La FMHF siège sur le comité scientifique qui guide la démarche provinciale de dénombrement qui est réalisée sur une base régulière. Ce comité consultatif se penche sur la démarche en tant que telle ainsi que sur les portraits qui sont réalisés à partir des données collectées.

► **Comité consultatif du projet Femmes âgées et violence conjugale**

La FMHF est membre depuis décembre 2022 d'un comité consultatif se réunissant autour d'un projet mandaté par le MSSS, portant sur le développement des connaissances et pratiques soutenantes pour l'intervention auprès des femmes âgées aux prises avec de la violence conjugale. Au programme de ce projet : développer des outils d'intervention et de formation à destination des milieux d'intervention aux aîné.e.s, en matière de dépistage de la violence conjugale et de ses distinctions d'avec les formes de maltraitance. La démarche est conduite par une équipe de recherche composée d'Isabelle Marchand et Kim Dubé, respectivement professeure agrégée du département de travail social de l'UQO et stagiaire post-doctorale à l'UQAC.

► Institut PEVC

La directrice générale de la FMHF est membre fondatrice et Présidente de l'Institut depuis sa création en 2022. Cet institut a été mis en place dans la foulée du projet Protection des enfants en contexte de violence conjugale mis en œuvre par la FMHF entre mars 2018 et avril 2023. Il veillera au déploiement du modèle PEVC dans l'ensemble des régions du Québec par des activités de représentation, de sensibilisation des publics visés, de présentation et de formation au modèle dans différents milieux, dont celui des services de protection de la jeunesse.

3.3 Comités ministériels

COMITÉ D'EXAMEN DES DÉCÈS LIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

La création de ce comité a été annoncée à la suite de nombreuses demandes historiques de la FMHF et de ses partenaires. Ainsi, ce comité a été mis sur pied par le Bureau du coroner en janvier 2018 et la FMHF est impliquée depuis ces débuts. Sa création vient cristalliser une mesure du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Formé de représentantes et représentants d'une vingtaine de groupes, d'institutions et de ministères s'appliquant à contrer la violence conjugale, ce comité multidisciplinaire a pour mandat, entre autres, de dégager les principaux constats et les enjeux systémiques liés à de tels décès, les facteurs de risque et de protection, de même que les tendances émergentes à partir de l'analyse des dossiers d'investigation des coroners. Le premier rapport « Agir ensemble pour sauver des vies » est sorti en décembre 2020, faisant état de 28 recommandations dans le souci de mieux évaluer la dangerosité, dépister les facteurs de risque et prévenir les homicides conjugaux.

En février 2022, le comité a déposé un mémoire dans le cadre des consultations du PL15 modifiant la Loi de la protection de la jeunesse. Après l'analyse de cinq événements dans lesquels sept enfants ont été tués dans un tel contexte, un enjeu majeur a été identifié : pour mieux protéger les enfants, la problématique de la violence conjugale doit être mieux connue et reconnue par la Direction de la protection de la jeunesse, y compris dans les cas de séparation et post-séparation. Le Comité a donc formulé cette recommandation centrale : amender l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse pour inclure spécifiquement l'exposition des enfants à la violence conjugale en tant que motif de compromission à part entière, et non plus simplement comme une des déclinaisons possibles des mauvais traitements psychologiques.

En novembre 2022, le comité a rendu public son 2e rapport annuel faisant l'analyse de plusieurs filicides en contexte de violence conjugale et faisant suite au mémoire déposé dans le cadre des consultations touchant le PL 15. 25 recommandations sont mises de l'avant dans ce rapport. Depuis janvier 2023, une dizaine de dossiers sont à l'étude en prévision du prochain rapport au printemps 2024.

COMITÉ D'EXPERTS SUR LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Le Comité d'experts a pour but de se pencher sur la mise en œuvre des lois et règlements qui touchent les enfants victimes de violence conjugale.

Les objectifs poursuivis sont :

- ▶ La participation aux échanges et l'examen des enjeux relatifs aux changements de la pratique en protection de la jeunesse liés à l'exposition à la violence conjugale ;
- ▶ La mise en place de balises et d'orientations à prendre en compte dans le repérage et l'analyse des situations d'exposition à de la violence conjugale, en tenant compte particulièrement des situations de violence post-séparation ;
- ▶ Convenir des concepts de base en matière de violence conjugale et post-séparation qui doivent être présentés et pris en compte par les intervenants (ex. contrôle coercitif, triangulation de l'enfant) ;
- ▶ Clarifier les éléments qui différencient les situations de violence conjugale, de conflits sévères, de séparation et d'aliénation parentale ;
- ▶ Déterminer les implications dans la pratique qu'entraînent les modifications législatives entourant le motif de compromission d'exposition à de la violence conjugale ;
- ▶ Soulever les avancées et les nouveaux leviers pour les personnes victimes (parent ou enfant).

Suivant une pause d'un an, le Comité d'experts s'est à nouveau réuni en décembre 2023 pour poursuivre ses travaux. Les échanges de ce groupe ont principalement traité des travaux réalisés dans le cadre de l'implantation du PL-15 et de l'alinéa 38 c.1) de la Loi sur la protection de la jeunesse relative au nouveau motif de compromission relatif à l'exposition de l'enfant à la violence conjugale (entrée en vigueur le 26 avril 2023).

TABLE DE CONCERTATION NATIONALE SUR L'INTERVENTION POLICIÈRE EN VIOLENCE CONJUGALE

Cette table, créée en novembre 2021, a pour objectif de favoriser, par la concertation avec les corps de police, l'émergence et le rayonnement des meilleures pratiques pour prévenir et contrer la violence conjugale dans une perspective d'optimisation de l'intervention policière et d'amélioration continue, en plus de représenter un lieu d'échanges et de réseautage. Les travaux en 2023-2024 ont notamment porté sur le suivi de l'implantation des bracelets antirapprochement, sur le processus d'arrêt des procédures pour délai raisonnable (Arrêt Jordan), sur l'intégration des différents protocoles policiers dans le guide des pratiques policières, conditions de remise en liberté, et plusieurs autres chantiers.

COMITÉ DÉVELOPPEMENT DE PLACES – MAISONS D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT (MH1) ET DE MAISONS DE DEUXIÈME ÉTAPE (MH2)

Après une pause de plus d'un an, les travaux de ce comité ont repris à l'automne 2023. Ce comité est composé de représentantes des trois associations provinciales de maisons d'hébergement pour femmes, soit le RMFVVC, l'Alliance MH2 et la FMHF. C'est ainsi que la reprise des travaux a permis, dans un premier temps, de valider les données à collecter afin de tracer un portrait à jour des besoins non comblés tant au niveau de l'hébergement que des services externes, et ce, dans le contexte de la crise du logement qui sévit et de l'importante inflation des dernières années. Un questionnaire a pu être développé et la méthodologie pour réaliser la collecte de données a été développée. La collecte en tant que telle se déroulera au début de l'année 2023-2024. Elle sera suivie de discussions afin d'assurer la consolidation du financement des services offerts par les maisons d'hébergement ainsi que le développement du réseau des maisons d'hébergement (MH1 et MH2). Aussi, il a été demandé par les associations provinciales que ce comité devienne permanent afin de mener une veille régulière quant au manque de place dans les maisons d'hébergement et aux besoins de développement des services.

TABLE NATIONALE DE CONSULTATION POUR LES TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS EN VIOLENCE CONJUGALE ET SEXUELLE

Dans le cadre de l'implantation du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et en violence conjugale, le ministère a mis sur pied un groupe de travail dont le mandat est d'évaluer et de déterminer concrètement les éléments nécessaires pour arriver aux objectifs voulus en lien avec Rebâtir la confiance. Ce groupe de travail est composé de représentants de différents ministères et organismes communautaires et paragouvernementaux concernés. La Table nationale doit s'assurer de déterminer des standards nationaux et de l'actualisation au plan régional/local de ceux-ci et de tenir compte de nouveaux enjeux émergents lors de l'actualisation de ce chantier. La concertation et la collaboration des différents acteurs du milieu sont des conditions essentielles à la réussite du projet.

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- ▶ Rebâtir la confiance des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale envers le système de justice ;
- ▶ Offrir aux personnes victimes des services psychosociaux et judiciaires intégrés et adaptés ;
- ▶ Assurer un cheminement particulier pour les poursuites qui impliquent un contexte de violence sexuelle et de violence conjugale ;
- ▶ Permettre la prise en considération des besoins particuliers des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale tout au long de leur cheminement ;
- ▶ Assurer l'accompagnement des personnes victimes par des intervenants spécialisés et dédiés ;

- ▶ Assurer un accompagnement qui tient compte des réalités culturelles et historiques des personnes victimes des Premières Nations et Inuites ;
- ▶ Voir à la mise en œuvre de la collaboration entre l'ISL (intervenante sociojudiciaire de liaison) et les intervenantes des maisons d'hébergement.

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'IMPLANTATION DE LA LOI D'AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE (LAFU) POUR LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE, D'EXPLOITATION ET DE VIOLENCES SEXUELLES

L'aide financière d'urgence est un outil financier supplémentaire mis à la disposition des organisations qui viennent en aide aux personnes victimes de violence (exemples : services de police, maisons d'hébergement, centres désignés en agressions sexuelles, organismes d'aide aux victimes, réseau de la santé et des services sociaux, etc.).

L'aide financière d'urgence permet à des personnes victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale de : quitter physiquement et rapidement un environnement où leur vie ou leur sécurité est compromise ; obtenir des services médicaux d'urgence en lien avec la violence subie (centres désignés en agression sexuelle, hôpitaux, centres de crise, etc.). Pour les personnes admissibles, l'aide financière d'urgence permet de couvrir certaines dépenses d'urgence, telles que des frais de transport, d'alimentation, d'hébergement et de subsistance.

Les objectifs du comité composé de représentant.e.s du ministère de la Justice et d'organismes communautaires (dont la FMHF) de terrain intervenant directement avec les victimes sont les suivants :

- ▶ Offrir du conseil sur divers éléments constitutifs du programme, dont les principes directeurs du programme et la grille d'admissibilité ;
- ▶ Convenir des lignes directrices de collaboration entre les services existants afin d'assurer l'efficacité du programme, la sécurité des personnes victimes et un accès simple et rapide au programme ;
- ▶ Participer au suivi du déploiement et de l'évaluation du programme et émettre des pistes d'ajustements à lui apporter ;
- ▶ Collaborer à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du programme et à l'identification des mesures de mitigation ;
- ▶ Participer à la promotion du programme au sein de leurs réseaux respectifs et rapporter les rétroactions obtenues des partenaires impliqués activement dans la mise en œuvre du programme.

COMITÉ DE SUIVI DE L'ACTUALISATION DU PLAN D'ACTION EN VIOLENCE CONJUGALE 2018-2023 ET DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE EN VIOLENCE CONJUGALE ET SEXUELLE/ REBÂTIR LA CONFIANCE 2022-2027

Le comité composé de représentantes du Secrétariat à la condition féminine dont la sous-ministre associée, d'associations provinciales de maisons d'hébergement, de SOS violence conjugale, de services pour conjoints violents se réunit régulièrement afin de discuter des différents enjeux et défis liés à l'implantation des nombreuses mesures du plan d'action en violence conjugale (fin 2023) et de la Stratégie intégrée et autres plans d'action en cours. Les discussions et la recherche de solutions touchent différents enjeux : implantation des tribunaux spécialisés, amélioration des pratiques policières, accès au logement abordable pour les femmes violentées, services en santé et services sociaux, éducation et sensibilisation, etc.

3.4 Représentations politiques auprès des gouvernements et élus

Les différentes mesures des plans d'action, stratégies gouvernementales ou projets de loi viennent interpeller directement le réseau des maisons d'hébergement et les femmes qu'elles soutiennent. La FMHF continue ses représentations auprès des ministères et partis politiques concernés quant aux enjeux et défis que posent plusieurs problématiques liées aux violences faites aux femmes et aux enfants. Des discussions avec les instances gouvernementales réitèrent la volonté des maisons d'aide et d'hébergement d'être partie prenante des processus décisionnels en matière d'élaboration et d'actualisation des plans d'action ainsi que des programmes gouvernementaux.

Pendant l'année 2023-2024, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des ministres, sous-ministres et hauts fonctionnaires de différents ministères tant au provincial qu'au fédéral :

- Commission des libérations conditionnelles du Québec ;
- Ministères de la Justice du Québec et du Canada ;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Ministère Relations internationales et Francophonie et de la Condition féminine ;
- Secrétariat de la Condition féminine ;
- Secrétariat du Conseil du trésor ;
- Et les députés des divers partis politiques provinciaux et fédéraux.

3.5 Mémoires, commissions et consultations

- Comité de travail sur la violence conjugale (SCF) ;
- Consultation sur le projet d'aide financière pour les femmes quittant une maison d'hébergement (SHQ) ;
- Consultation sur le projet de loi C-325 Loi modifiant le Code criminel et à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition du Canada afin de rétablir la sécurité dans les rues ;
- Consultation sur le recours à la justice réparatrice par des personnes victimes de violence conjugale (CSF) ;
- Consultation sur la révision de la formation sur l'homicide (SCF) ;
- Consultation sur le référencement automatique (SQ) ;
- Observations écrites sur le projet de loi C-332, Loi modifiant le Code criminel (conduite contrôlante ou coercitive). L'importance de protéger les femmes et les enfants en criminalisant les conduites contrôlantes et coercitives.

3.6 Représentations ponctuelles

- Action Cancer du Sein Québec - Assemblée générale annuelle ;
- Maison Carrefour pour elle - Évènement soulignant le départ à la retraite de la directrice générale ;
- Maison Gisèle Pomerleau - Ouverture de la maison d'hébergement ;
- Maison La Source - 40e anniversaire ;
- Maison Le Far - Lancement des dernières réalisations ;
- Maison Le Paradis - 40e anniversaire ;
- Maison Marie-Marguerite - Assemblée générale annuelle ;
- Maison Marie-Marguerite - Ouverture partielle des services ;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux - Rencontre sur la situation de l'itinérance au Québec ;
- Projection cinématographique - Koromouso - Grande soeur (2023) - ONF ;
- Rencontre et discussions : Tables rondes du projet Accès à l'interprétariat ;
- SPVM - Programme de rapprochement destiné aux recrues.

4. Les partenariats en recherche et en formation

La FMHF poursuit ses partenariats de recherche et de formation afin de développer son analyse et ses outils d'intervention et de plaidoyer. Cette implication dans le domaine de la recherche se fait pour le plus grand bénéfice de ses membres et surtout, des femmes et enfants faisant appel aux services des maisons.

Ainsi, la FMHF s'implique activement dans différents lieux de décision et de réflexion sur la recherche féministe partenariale. Elle siège notamment au comité du protocole UQAM/Relais-femmes. Ce protocole, qui fête son 40e anniversaire cette année, permet chaque année la réalisation de nombreux projets de recherche dans et avec les groupes de femmes. La FMHF est membre du collectif FemAnVi et du partenariat de recherche SAS- Femmes. Elle représente notamment les partenaires sur le comité de coordination de SAS-Femmes et participe aux activités de recherche et de transfert de connaissances de plusieurs chercheuses de cette équipe. De plus, la FMHF participe aux activités du Pôle violence du Réseau québécois en études féministes (RéQEF), lieu de réflexion sur différents enjeux actuels se posant dans le cadre de recherches féministes partenariales.

Voici donc les projets de recherche et de mobilisation des connaissances en cours durant l'année 2023-2024.

4.1 Milieu universitaire

- **Action concertée – Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée (phase 2)**

Chercheuse principale : Catherine Flynn, Unité d'enseignement en travail social, Université du Québec à Chicoutimi ;

- **Dépister les violences conjugales et prévenir les homicides conjugaux : mise en place et évaluation de l'implantation d'un portail d'intervention.**

Chercheuse principale : Mylène Fernet, Professeure, département de sexologie, Université du Québec à Montréal ;

- **Femmes violentées et aliénéation parentale**

Chercheur principal : Simon Lapierre, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa ;
Développement d'outils méthodologiques et pratiques pour évaluer les pratiques d'intervention axées sur la sécurité et la reprise du pouvoir des femmes victimes de violence conjugale (phase 2)
Chercheuse principale : Isabelle Côté, École de service social, Université Laurentienne ;

- **Le féminisme dans tous ses états**

Chercheuse principale : Carole Boulebsol, Professeure, département de travail social, Université du Québec en Outaouais - Campus St-Jérôme ;

- **L'intervention féministe intersectionnelle en maison d'hébergement auprès des enfants**

Chercheuse principale : Michèle Frenette, Doctorante en travail social, Université d'Ottawa ;

- **Parental Alienation and Domestic Violence : International Partnership for Innovative Strategies**

Consortium de chercheurs-ses/partenaires terrains internationaux dont, au Canada, Simon Lapierre, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa, et Isabelle Côté, École de service social, Université Laurentienne ;

- **Sains et saufs : contacts père-enfant dans un contexte post-séparation**

Collectif de recherche FemAnVi et partenaires terrain ;

- **Trajectoires de victimisation de femmes âgées ayant subi de la violence de la part du partenaire intime**

Chercheuse principale : Isabelle Marchand, Professeure, département de travail social Université du Québec en Outaouais - Campus St-Jérôme.

5. Promotion, communications et évènementiel

La promotion est un axe important du travail de la FMHF, qui vise à favoriser son rayonnement et celui de ses membres en actualisant sa mission de défense de droits et de représentation. Les différents médias utilisés sont les journaux, la radio, la télévision, les réseaux sociaux, les campagnes de sensibilisation, l'évènementiel, les infolettres et les communiqués de presse.

5.1 Communiqués de presse

Chaque année, plusieurs réactions et prises de position sont publiées dans les différents médias. Cela permet de sensibiliser l'opinion aux réalités diverses des femmes violentées et aux besoins des maisons d'hébergement membres. Ces parutions visent également à promouvoir nombre de dossiers politiques liés aux droits des femmes ou aux secteurs féministe et communautaire (financement, organisation, diverses politiques publiques et sociales, débats de société, faits d'actualités, etc.). Elles doivent surtout permettre de mettre à l'agenda public et politique les questions des violences et des discriminations envers les femmes.

Voici une liste des principaux communiqués de presse émis par la FMHF :

Avril 2023

- Projet de loi 12 : Vers une reconnaissance législative du droit à la liberté et à la sécurité des enfants conçus dans un contexte d'agressions sexuelles
- Dépôt du budget provincial : La FMHF réagit
- Journée internationale des droits des femmes, résistances féministes, parce que toutes les femmes comptent

Novembre 2023

- 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes 2024

Décembre 2023

- Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes : un regard critique sur les résultats

Mars 2024

- Journée internationale des droits des femmes 2024

Mars 2024

- Dépôt du budget provincial : la CAQ maintient le cap droit dans le mur

Mars 2024

- Projets de maisons d'hébergement à l'arrêt - Le silence du gouvernement caquiste précipite les services vers un point de rupture

Mars 2024

- Projets de maisons d'hébergement à l'arrêt - Un dénouement des projets au cas par cas, sur fond de crise

5.2 Présence médiatique

Afin d'optimiser et d'accroître la visibilité de la FMHF, en plus de pouvoir mesurer l'efficacité de chacune de nos actions, la FMHF s'est dotée pour l'an 2023-2024 d'une stratégie de communication à trois axes.

Ceux-ci sont les suivants :

- Axe cognitif : faire connaître la FMHF, ses membres et leurs services du grand public ;
- Axe affectif : développer un discours commun sur les enjeux concernant les violences faites aux femmes et les partager au grand public ;
- Axe conatif : sensibiliser le grand public et les encourager à se mobiliser ;

La FMHF effectue des efforts constants afin de conserver sa présence au sein du paysage médiatique.

Citons quelques faits saillants :

- Participation de la FMHF et ses membres à l'initiative de mobilisation de la Sécurité du Québec dans le cadre des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes partout au Québec ;
- Participation à la série Femme je te tue - Saison 3 ;
- Participation à la conférence de presse Féministes pour le droit au logement ;
- Participation à la conférence de presse Projets de maisons d'hébergement à l'arrêt - Le silence du gouvernement caquiste précipite les services vers un point de rupture.



La FMHF a également réagi aux différentes annonces du gouvernement relatives aux multiples projets de loi, au financement du réseau des maisons d'hébergement, à la création de nouvelles maisons d'hébergement à mandat plus large, à l'instauration de tribunaux spécialisés en violence sexuelle et conjugale et au déploiement des bracelets antirapprochements.

5.3 Site web

L'équipe de la FMHF s'investit continuellement dans l'amélioration de son site web pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le site web constitue une vitrine essentielle pour la FMHF et ses membres, offrant à un large public les informations sur leurs activités, leurs services et leurs ressources de façon à être facilement consultées. En maintenant un site web à jour, l'équipe s'assure que les survivantes de violences et leurs enfants puissent trouver rapidement les renseignements nécessaires pour accéder à un hébergement et aux services de soutien dont elles ont besoin.

De plus, le site web est un outil de sensibilisation précieux, permettant à la fédération de diffuser des informations sur les enjeux liés aux violences faites aux femmes, d'éduquer le public sur les signes précurseurs et les conséquences de la violence, et de promouvoir des ressources pour la prévention et l'intervention. C'est pourquoi une nouvelle section a été ajoutée afin de promouvoir les nouvelles boîtes à outils adressées au grand public et intervenant.e.s.

Enfin, le site web offre un moyen pratique de faire des dons en ligne et facilite le recrutement de nouvelles travailleuses tant au sein de l'équipe de la FMHF qu'au sein de ses maisons membres. En travaillant constamment sur ce site web, la FMHF s'assure que cet outil essentiel demeure fonctionnel, informatif et accessible.

5.4 Réseaux sociaux

La FMHF utilise activement les différents médias sociaux pour plusieurs raisons significatives. Tout d'abord, les plateformes de médias sociaux offrent un moyen efficace de sensibiliser le public et de diffuser des informations essentielles. En partageant des statistiques, des témoignages, des articles pertinents et des ressources utiles, la FMHF peut toucher un vaste auditoire, sensibiliser les gens aux conséquences de la violence et encourager un changement social. De plus, les médias sociaux permettent d'établir une connexion directe avec le public, d'engager des conversations, de répondre aux questions et de fournir un soutien en ligne aux survivantes de violence et à leurs proches.

Enfin, les médias sociaux sont un puissant outil de mobilisation permettant de promouvoir des événements et des campagnes de sensibilisation. En utilisant les médias sociaux de manière stratégique, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes peut amplifier sa voix, élargir son impact et œuvrer en partenariat sur plusieurs projets.

NOMBRE D'ABONNÉS



5.5 Infolettres

La FMHF publie une infolettre à ses membres, en plus d'une publique, envoyée à plus de 2 316 abonné.e.s, soit 1193 personnes de plus qu'en 2023. Ces infolettres sont mensuelles.

La FMHF envoie également occasionnellement des invitations et infolettres faisant la promotion d'événements, livres, rapports de recherche, etc. Par exemple, à l'occasion de la campagne des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, un bulletin spécial a été réalisé pour informer le public de sa campagne de sensibilisation sur les plateformes numériques de Bell-Média.

5.6 Événementiel et campagnes

De par sa mission de sensibilisation, la FMHF, souvent avec ses membres, s'emploie plusieurs fois par année à l'organisation d'événements et de campagnes visant différents publics.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, la FMHF a lancé sa campagne de sensibilisation « *Collectiviser les difficultés vécues pour reprendre du pouvoir* », réalisée en collaboration avec les maisons d'hébergement et les femmes qu'elles accompagnent. Cette campagne se présente sous forme de capsule vidéo, mettant en scène un atelier de Kinstugi offert à des femmes qui ont pu être accompagnées par des maisons d'hébergement. Cette campagne souhaite souligner la solidarité qui se construit en maison d'hébergement, lorsque les femmes collectivisent leurs difficultés vécues. Cette capsule s'adresse donc également aux équipes des maisons d'hébergement, qui travaillent en alliance avec ces dernières dans leur reprise de pouvoir.



12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

La FMHF a réalisé une campagne de sensibilisation à l'occasion des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, nommée « *Tous concernés par les violences faites aux femmes* ». Cette campagne, débutant le 25 novembre et finissant le 24 décembre 2023, a été réalisée par affichage numérique sur les plateformes multimédias de Bell Média. L'objectif de la campagne : proposer des messages choc à destination des hommes afin de les sensibiliser globalement aux fléaux que sont les violences faites aux femmes, renforcer l'implication des alliés dans la lutte contre ces violences tout en nommant la responsabilité des auteurs perpétrant les violences.



EXPO-VENTE : DE LA COULEUR CONTRE LA DOULEUR

Depuis 2008, le collectif des Artistes de cœur organise une expo-vente intitulée *De la couleur contre la douleur*, dont une partie des bénéfices est versée à la FMHF. L'édition 2023 a mis en vente de magnifiques œuvres faites par les femmes hébergées aux Maisons de l'Ancre avec l'aide d'artistes du collectif Artistes de cœur. En plus des quatre jours d'expo-vente, une vente en ligne a également été possible. Un montant de 19 000 \$ a finalement été remis à la FMHF. Nous remercions grandement toutes et tous les artistes qui s'impliquent dans ce projet et viennent ainsi soutenir le travail de la FMHF.



SUITE À L'EXPO VENTE

De la
couleur
contre la
douleur
2 0 2 3



NOUS AVONS AMASSÉ

19000 \$

AU PROFIT DE LA FÉDÉRATION DE MAISONS
D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES

MERCI À VOUS TOUS POUR VOTRE IMPLICATION !

La FMHF en mouvement

Afin de remplir pleinement sa mission de défense collective des droits des femmes violentées et de leurs enfants, la FMHF doit voir au renouvellement constant de ses outils et pratiques. C'est de cette façon qu'elle peut s'assurer qu'elle continue de répondre aux besoins et aux réalités actuelles de ses maisons membres, mais également, de ses travailleuses. Cela est encore plus essentiel dans un contexte de croissance comme celui que vit actuellement la FMHF. En effet, au cours de l'année 2023-2024, **la FMHF a accueilli trois nouvelles maisons membres**. Aussi, **4 travailleuses supplémentaires** ont rejoint l'équipe de la permanence et 2 autres s'y joindront au courant de l'année 2024-2025. Cette croissance, plus que souhaitée, vient avec de nouveaux défis. D'où l'importance de se donner une vision et des façons de faire communes, tant au niveau de la permanence que de l'ensemble de la FMHF.

C'est dans cette perspective de renouvellement de ses outils et de ses pratiques que la FMHF a mené les chantiers suivants.

Déménagement

L'année 2023-2024 a commencé par le déménagement des bureaux de la permanence. À la suite de l'expansion de l'équipe, les nouveaux locaux permettent désormais d'accueillir toutes les travailleuses et de mener à bien les activités de l'organisation. Bien que cette activité puisse se résumer en quelques lignes, le déménagement a nécessité beaucoup d'énergie, d'implication et de flexibilité pour l'ensemble de l'équipe de la permanence !

Renouvellement du cadre de gestion des ressources humaines

Au cours des dernières années, l'équipe de la FMHF a plus que doublé. Cette croissance s'est produite dans le contexte où de nombreux paradigmes sont en changement dans le marché du travail : pénurie de main-d'œuvre, changement de vision par rapport au travail et aux milieux de travail, normalisation du télétravail, etc. Aussi, la FMHF s'inscrit dans une perspective de gestion féministe participative, ce qui implique certaines spécificités au niveau des outils et pratiques de gestion qu'elle met en place.

C'est donc dans la perspective de s'ajuster à cette croissance, tout en tenant compte du contexte actuel du marché du travail et des principes de gestion féministe participative que la FMHF a amorcé une démarche visant à renouveler l'ensemble de son cadre de gestion des ressources humaines. Ce chantier se poursuivra au cours de l'année 2024-2025 et à terme, la FMHF bénéficiera de l'ensemble des outils et processus actualisés suivants : organigramme, profils de poste, manuel des travailleuses, code d'éthique, processus d'évaluation annuelle, processus d'embauche, et autres.

Adoption de la nouvelle charte

C'est suite à l'important chantier qu'a été le congrès d'orientation que la FMHF a adopté, en 2013, la première version de sa charte. Ce document avait pour objectif de présenter la mission de la FMHF, mais aussi, les principes qui l'animent, afin d'en faire la base d'unité et d'adhésion à la fédération. C'est notamment dans ce document que l'intervention féministe intersectionnelle a été positionnée comme une des approches privilégiées dans les maisons membres de la FMHF et que le principe d'appropriation évolutive ou « tendre vers » a été mis de l'avant.

Près de dix ans après l'adoption de ce document, il apparaissait nécessaire de le revisiter afin qu'il reflète le contexte actuel ainsi que le chemin parcouru par la FMHF et ses membres. C'est ainsi qu'à la suite de réflexions et discussions, la nouvelle charte a été adoptée par les maisons membres en novembre 2023. Articulée autour des grands thèmes que sont « Ce que nous sommes », « Ce à quoi on adhère », « Ce que l'on fait » et « Ce que l'on dit », elle permet de mieux comprendre la vision du continuum des violences partagée par l'ensemble des maisons membres de la FMHF et les principes qui les guident dans l'accompagnement des femmes violentées et de leurs enfants ainsi que dans la défense collective de leurs droits.

Réflexions autour de la mission commune « Femmes violentées »

Les maisons membres de la FMHF travaillent dans une perspective féministe intersectionnelle et globale qui tient compte de l'ensemble du parcours de vie des femmes et de leurs enfants. Elles accueillent et accompagnent les femmes violentées et leurs enfants.

C'est donc dans la perspective de préciser, mais surtout d'illustrer ce qu'implique une telle approche dans l'accueil et l'accompagnement des femmes violentées que la FMHF a souhaité développer un argumentaire politique des services offerts par ses membres. Complémentaire à la charte de la FMHF, l'argumentaire politique viendra renforcer la compréhension commune de la mission « femmes violentées » de la FMHF ainsi que permettre le développement d'un langage commun afin de la présenter. Plusieurs discussions et réflexions ont donc eu lieu au cours de l'année 2023-2024. Ce document devrait donc être finalisé et partagé au courant de l'année 2024-2025.

En guise de conclusion

À la lueur de ce rapport d'activités, force est de constater que l'année 2023-2024 fut déterminante pour l'actualisation de la mission de la FMHF centrée sur la défense de droits des femmes et des enfants ainsi que sur le soutien de ses maisons membres, d'autant plus en cette année marquée par l'instabilité financière et l'augmentation fulgurante des prix à la consommation, rendant ardu l'approvisionnement en biens comestibles et le déploiement des services des maisons membres. Qui plus est, l'augmentation des prix des matériaux de construction a ralenti le développement de nouvelles maisons MH1 et MH2 si cruciales pour assurer le filet de sécurité des femmes violentées et leurs enfants, les féminicides et filicides de cette année nous rappelant amèrement l'importance du maintien serré de ce filet de sécurité. Dans ce contexte exceptionnel et particulièrement difficile pour les femmes violentées et les équipes d'intervention, de nombreux dossiers et projets importants pour le renouvellement du positionnement et l'actualisation des objectifs de la FMHF ont été menés à terme.

Soulignons que l'actualisation de notre plan d'action annuel n'aurait pu se faire sans la collaboration de nos membres et de nos partenaires gouvernementaux, paragouvernementaux, institutionnels, universitaires et communautaires. Il est donc primordial de poursuivre le développement des activités associatives, de représentation, de recherche, de formation, de sensibilisation, de développement d'outils d'intervention, de promotion et de concertation.

Ces initiatives et ces projets font la force de la FMHF et de ses membres et revitalisent autant qu'ils consolident notre mission. C'est pourquoi nous comptons comme toujours, et plus que jamais, sur l'engagement renouvelé de nos membres et partenaires pour une nouvelle année jalonnée de défis, mais aussi d'accomplissements, surtout en ces temps d'incertitudes.



Manon Monastesse, Directrice générale
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)

Annexe I : Sigles et acronymes

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle AGA
AGA	Assemblée générale annuelle
AQPV	Association québécoise plaidoyer-victimes
ASIFI	Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire
BAR	Bracelet antirapprochement
BII	Banque interrégionale d'interprètes
CA	Conseil d'administration
CAQ	Coalition avenir Québec
CATHII	Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation aux adultes et la condition féminine (Maintenant Co-Savoir)
CISSS	Centre intégré en santé et services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et services sociaux
COCO	Comité de coordination
CQCTP	Coalition québécoise contre la traite des personnes
CQMMF	Coordination du Québec de la marche mondiale des femmes
CSAI	Centre social aide aux immigrants
CSF	Conseil du Statut de la Femme
CSN	Confédération des syndicats nationaux
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
FCF	Fondation canadienne des femmes
FMHF	Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
FQRSC	Fonds québécois de recherche société et culture
FSSS CSN	Fédération de la santé et des services sociaux de la Confédération des syndicats nationaux
G13	Groupe des 13
GNWS	Global Network of Women's Shelters
HFC	Hébergement femmes Canada (ancien RCMHF)
ICI-Femmes	Intervenante communautaire interculturelle Femmes

IFI	Intervention féministe intersectionnelle
IVAC	Indemnisation des victimes d'actes criminels
LAFU	Ligne d'aide financière d'urgence
LDL	Ligue des droits et libertés
MFEG	Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (Anciennement Condition féminine Canada)
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MH	Maison d'hébergement
MMF	Marche mondiale des femmes
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
ONU	Organisation des Nations unies
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAMH	Programme d'amélioration des maisons d'hébergement
PAN	Plan d'action national
PEVC	Protection des enfants en contexte de violence
PL	Projet de loi
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QS	Québec solidaire
RAFIQ	Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrantes du Québec R
RCLACQ	Regroupement des comités logements et des associations de locataires du Québec
RDI	Réseau de l'information
RMFVVC	Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
SAC	Service aux collectivités (UQAM)
SCF	Secrétariat à la Condition féminine
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPVM	Service de police de la ville de Montréal
SQ	Sûreté du Québec

- TCRI** Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- TRPOCB** Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
- UdeM** Université de Montréal
- UQO** Université du Québec en Outaouais
- UQAC** Université du Québec à Chicoutimi
- UQAM** Université du Québec à Montréal
- VBH** Violences basées sur l'honneur

Annexe II : Mission de la FMHF

La FMHF est issue d'un désir de concertation et a été mise sur pied en 1987 par diverses ressources d'hébergement pour femmes, soucieuses de se doter d'une association représentative de l'ensemble des problématiques sociales liées aux nombreuses violences faites aux femmes, incluant la violence conjugale.

Ainsi, dans une perspective féministe de lutte contre les violences faites aux femmes, la FMHF regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement dans un but de promotion et de défense des droits des femmes et de leurs enfants vivant de multiples problématiques sociales.

Pour mieux comprendre comment la violence et les multiples problématiques sociales affectent les femmes, le contexte socio-politico-économique dans lequel elles vivent doit être pris en compte. Les différentes formes d'oppression doivent également être considérées. Les multiples problématiques sociales sont comprises comme des stratégies de survie visant à faire face, pour la majorité des femmes, aux violences subies (incluant les iniquités sociales, économiques et politiques) et aux impacts émergeant à la suite de ces violences.

Les diverses problématiques vécues par les femmes autochtones, par les femmes immigrantes et racisées ou en situation de handicap constituent autant de sujets de préoccupations pour la FMHF. Ainsi, la FMHF entend-elle promouvoir et défendre les intérêts des maisons d'hébergement pour femmes en tenant compte de leur autonomie, de leurs particularités, de leurs similitudes ainsi que de leurs différences, et ce, dans un esprit de partenariat et de concertation.

La FMHF a pour objectifs :

- de fournir le soutien nécessaire à ses maisons d'hébergement membres pour la réalisation de leur mandat ;
- de représenter et de défendre auprès des autorités politiques, des instances publiques, parapubliques et privées les intérêts des maisons membres et les droits des femmes.

Annexe III : Maisons membres de la FMHF

02 - SAGUENAY / LAC ST-JEAN

Maison d'hébergement Le Rivage de la Baie et du Bas Saguenay

C.P. 245 Saguenay (Arr la Baie)
(Québec) G7B 3R4
Tél : (418) 544-4626 Fax: 544-0489
Carole Tremblay, directrice
direction@lerivagedelabaie.com

La Passerelle Inc.

C.P. 536 Alma (Québec) G8B 5W1
Tél : (418) 668-4671 Fax: 668-4671
Isabelle Harvey, directrice
lapasserelle@bellnet.ca

Centre Féminin du Saguenay Inc.

C.P. 20 084, CSP Place Du Saguenay Chicoutimi
(Québec) G7H 7S2
Tél : (418) 549-8058 Fax: 549-4568
Marie-Claude Bouchard, directrice
directrice@cfsaguenay.com

03 - CAPITALE NATIONALE

Maison Hélène-Lacroix

C.P. 8 718, Succursale Sainte-Foy,
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N6
Tél : (418) 527-4682 Fax: 527-1913
Julie Beaulieu, directrice
julie.beaulieu@maisonhelenelacroix.com

YWCA Québec

855, avenue Holland Québec
(Québec) G1S 3S5
Tél : (418) 683-2155/6 Fax : 418-683-5526
Lorraine Larouche, directrice des programmes
sociaux
lorinne.larouche@ywcaquebec.qc.ca

Mirépi Maison d'hébergement Inc.

C.P. 5 026 St-Raymond (Québec) G3L 4R8
Tél : (418) 337-4809 Fax: 337-1518
Martine Labrie, directrice
direction@mirepi.com

Maison Marie-Rollet

C.P. 20 004, Succursale Belvédère
Québec (Québec) G1S 4Z2
Tél : (418) 688-9024 Fax: (418) 688-4539
Marie-Claude Langlais, directrice
direction@maisonmr.com Ressources 2e étape

Maison du Cœur pour femmes

C.P. 34 094 Québec (Québec) G1G 6P2
Tél : (418) 841-0019 administration
Fax : 841-1023
Tél : (418) 841-0011 hébergement
Kathy Mathieu, directrice
maisoncoeur.km@hotmail.com

04 - MAURICIE

Le FAR 1985 Inc.

C.P. 35 042
Trois-Rivières (Québec) G8T 9T5
Tél : (819) 378-2990 Fax: (819) 378-9348
Karine Gendron, directrice
direction@maisonlefar.ca

05 - ESTRIE

L'Escale

C.P. 22 001 Sherbrooke (Québec) J1E 4B4
Tél : (819) 569-3611 Fax: 569-6279
Dominique Coté, directrice
direction@escaleestrie.com
annie@escaleestrie.com

Maison Séjour

CP 508, Succursale Lennoxville
Sherbrooke (Québec) J1M 1Z6
Tél : (819) 835-9272 Fax: 835-0422
Claudia Paquet, directrice
direction@maisonsejour.org

Maison Alice-Desmarais

C.P. 103
Granby (Québec) J2G 8E2
Tél : (450) 378-9297 Fax : 378-2235
Carmen Paquin, directrice
direction@maisonad.org

06 - MONTRÉAL

L'Arrêt-Source

C.P. 35 032 1221 Fleury Est Montréal (Québec)
H2C 3K4
Tél : (514) 383-2335 Fax : 383-8568
Chantale Gobeil, directrice
direction@arretsource.org

Le Parados

C.P. 34 052 Lachine (Québec) H8S 4H4
Tél : (514) 637-3529 Fax: 637-3345
Catherine Ménard, directrice générale
parados@leparados.ca

Maison Dalauze

C.P. 162, Succursale P.A.T. Montréal (Québec)
H1B 5K3
Tél : (514) 640-4210 Fax: 640-0865
Danielle Mongeau, directrice
direction@maisondalauze.com

Auberge Shalom... pour femmes

C.P. 386, Succursale Snowdon Montréal
(Québec) H3X 3T6
Tél : (514) 731-0833 Fax: 731-8337
Myriam Ariey-Jougard
direction@aubergeshalom.org

Inter-Val 1175

C.P. 22 102, Succursale Iberville Montréal
(Québec) H1Y 3K8
Tél : (514) 933-8488 Fax: 933-8489
Céline Bouquin, directrice
admin@inter-val.ca

Les Maisons de l'Ancre

7930, boul. Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3T3
Tél : (514) 725-1534 Fax : 725-0774
Julie Chevalier, directrice générale
directrice@lesmaisonsdelancre.org

Maison Grise de Montréal

C.P. 123, Succursale Rosemont Montréal
(Québec) H1X 3B6
Tél : (514) 722-0009 Fax : 722-1588
Nathalie Lamarche, directrice générale
nathalie@lamaisongrise.org

Transit 24

C.P. 35 042
1221, rue Fleury Est Montréal
(Québec) H2C 3K4
Tél : (514) 383-4994 Fax: 383-2735
Blandine Tongkalo, directrice
transit24@sympatico.ca

07 - OUTAOUAIS**Centre Mechtilde**

C.P. 79 182, Succursale Galeries de Hull
Gatineau (Québec) J8Y 6V2
Tél : (819)777-6897 Fax : (819) 777-0887
Guylaine Fillion, directrice générale
direction@centremechtilde.ca

Maison d'hébergement d'Anjou

C.P. 65, Succursale Anjou, Montréal
(Québec) H1K 4G5
Tél : 514 353-5908 Fax : 514- 353-9794
Lyne Normandeau, directrice générale
direction@mhanjou.ca

YWCA Montréal / Y des femmes de Montréal

1355, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (QC) H3G 1T3
Tél : 514-866-9941 Fax : 514- 866-4866
Diana Pizzuti, directrice générale
dpizzuti@ydesfemmesmtl.org

Maison Gisèle Pomerleau

12 125 rue Notre-Dame Est,
Pointe-aux-Trembles, H1B 2Y9
Tél : 514-645-6068
Dorette Mekamdjio, directrice générale
dorette@cdfmepat.org

L'EntourElle

C.P. 935
Fort Coulonge (Québec) J0X 1V0
Tél : (819) 683-2709 Fax: 683-1031
Gisèle Mousseau, directrice générale
direction01@bellnet.ca

Maison Halte-Femmes Haute Gatineau

209, rue Principale Sud Maniwaki
(Québec) J9E 2A3
Tél : (819) 449-4545
Nancy Ringuette, directrice
info@haltefemmehaute gatineau.ca

Libère-Elles

C.P. 1 705 Chelsea (Québec) J9B 1A1
Tél : (819) 827-4510 Fax: 827-5212
Mayra Jerez, directrice générale
admin@maisonlibere-elles.ca

L'Autre Chez-soi

C.P. 444
Gatineau (Québec) J9H 5E7
Tél : (819) 685-0006 Fax: 685-1789
France Dubois, directrice générale
direction@lautrechezsoi.com

10 - NORD DU QUÉBEC**Maison d'Hébergement L'Aquarelle**

516, 4e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1S3
Tél : (418) 748-7654 Fax: 748-4474
Karel Picard, directrice générale
karelp@maisonaquarelle.ca

11 - GASPÉSIE - ÎLES DE LA MADELEINE**Maison L'Aid'Elle**

C.P. 183 Gaspé (Québec) G4X 2R7
Tél : (418) 368-6883 Fax: (418)368-6889
Aline Clavet, directrice par intérim
direction@laidelle.org

13 - LAVAL**Maison Marie-Marguerite**

C.P. 23273, CSP des Boulevards
Laval, Québec H7N 6K1
Tél 450-232-4060
Lise Beaudoin-Roy, directrice générale
direction@maisonmm.ca

14 - LANAUDIÈRE

Regard en Elle

C.P. 147
Repentigny (Québec) J6A 5H7
Tél : (450) 582-6000 Fax : 582-2206
Audrey Leclerc, directrice générale
directricegenerale@regardenelle.org

Regroup'Elles

C.P. 82 020 Terrebonne (Québec) J6X 4B2
Tél : (450) 964-4494 Fax : 964-4653
Stéphanie Yanakis, co-coordonnatrice
stephanie.yanakis@regroupelles.org

16 - MONTÉRÉGIE

L'Accueil pour Elle

C.P. 644
Valleyfield (Québec) J6S 5N6
Tél : (450) 371-4618 Fax: 371-9656
Sophie Gloutnay, directrice générale
directrice@accueil-pourelle.org

Résidence Elle

C.P. 90 018 Huntingdon (Québec) J0S 1H0
Tél : (450) 264-2999 Fax: 264-6574
Marie-Josée Leduc, directrice générale
mjleduc.residence-elle@outlook.com

Hébergement La Passerelle

C.P. 115
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5W1
Tél : (450) 424-6077
Véronique Girard, directrice générale
veronique@hebergementlapasserelle.com

Carrefour pour elle

C.P. 21 115, Succursale Jacques-Cartier
Longueuil (Québec)
J4J 5J4
Tél : (450) 651-5800 Fax: 651-0269
Marie-Christine Plante, directrice générale
direction@carrefourpourelle.org

Maison La Source

C.P. 585
Sorel (Québec) J3P 5N9
Tél : (450) 743-2821 Fax: 742-4686
Lucie Hénault, directrice générale
dg@maisonlasource.ca

Pavillon Marguerite-de-Champlain

C.P. 51 535
3848, boul. Taschereau Greenfield Park
(Québec) J4V 3N8
Tél: (450) 656-1946 Fax: 656-6548
Deborah Pearson, directrice
pavillonmarguerite@bellnet.ca